

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2020-CC-03-059

L'an deux mille vingt, le Mercredi quinze Juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle du Gymnase à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

ELECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT

SEANCE
DU 15 JUILLET 2020

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 44

présents : 41

votants : 44

DATE DE CONVOCATION :
8 Juillet 2020

SECRETAIRE DE SEANCE

Maxime ACCIAI

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur BARON Jean-Marc (Senlis)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur BIJEARD Patrice (Senlis)
- * Monsieur BLOT Laurent (Montépilloy)
- * Madame BONGIOVANNI Julie (Senlis)
- * Monsieur BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur BOULANGER Damien (Senlis)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE (Raray)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Monsieur GAUDUBOIS Patrick (Senlis)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Monsieur GEOFFROY Rémi (Senlis)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Madame MARTIN Emilie (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NGUYEN PHOC VONG Jean-Pierre (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg Ognon)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Madame PIERA Pascale (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Monsieur REIGNAULT Patrice (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Monsieur SICARD Bruno (Borest)
- * Madame TONDELLIER Viviane (Rully)

Pouvoirs :

- * Monsieur LAPIE Dominique (Fleurines) pouvoir à Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines) ;

22 JUL. 2020

- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis) à M^{me} Frambourg Ognon)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis) à Madame PRUVÉ

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(s) :

- * Monsieur LAPIE Dominique (Fleurines)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :

- * Néant

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 41 présents dont 3 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 Octobre 2019 portant composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise corrélatrice au renouvellement général des conseils municipaux de 2020 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-10 ;

Vu le procès-verbal de l'élection des Vice-présidents annexé à la présente délibération ;

Monsieur François DUMOULIN présente sa candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
Nombre de votants :		41
Nombre d'enveloppes déposées dans l'urne :		44
Nombre de suffrages blanc :		19
Nombre de suffrages déclarés nuls :		1
Nombre de suffrages exprimés :		24
Majorité absolue :		23

A obtenu :

Monsieur François DUMOULIN : 24 voix (vingt-quatre)

Monsieur François DUMOULIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6^{ème} Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : 22 JUL. 2020
Et de l'affichage le : 22 JUL. 2020

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le 22 JUL. 2020

Le Président,



Guillaume **MARECHAL**

Envoyé en préfecture le 22/07/2020

Reçu en préfecture le 22/07/2020

Affiché le **22 JUIL. 2020**

ID : 060-200066975-20200715-DEL2020CC03059-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2020-CC-03-060

ELECTION DU SEPTIEME VICE-PRESIDENT

SEANCE
DU 15 JUILLET 2020

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 44

présents : 41

votants : 44

DATE DE CONVOCATION :
8 Juillet 2020

SECRETAIRE DE SEANCE

Maxime ACCIAI

L'an deux mille vingt, le Mercredi quinze Juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle du Gymnase à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur BARON Jean-Marc (Senlis)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur BIJEARD Patrice (Senlis)
- * Monsieur BLOT Laurent (Montépilloy)
- * Madame BONGIOVANNI Julie (Senlis)
- * Monsieur BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur BOULANGER Damien (Senlis)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE (Raray)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Monsieur GAUDUBOIS Patrick (Senlis)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Monsieur GEOFFROY Rémi (Senlis)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Madame MARTIN Emilie (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NGUYEN PHOC VONG Jean-Pierre (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg Ognon)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Madame PIERA Pascale (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Monsieur REIGNAULT Patrice (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Monsieur SICARD Bruno (Borest)
- * Madame TONDELLIER Viviane (Rully)

Pouvoirs :

* Monsieur LAPIE Dominique (Fleurines) pouvoir à Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines) ;

- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis) à Monsieur FRAMBOURG Ognon
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(s) :

- * Monsieur LAPIE Dominique (Fleurines)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :

- * Néant

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 41 présents dont 3 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 Octobre 2019 portant composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise corrélative au renouvellement général des conseils municipaux de 2020 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-10 ;

Vu le procès-verbal de l'élection des Vice-présidents annexé à la présente délibération ;

Monsieur Patrick GAUDUBOIS et Madame Sophie REYNAL, par l'intermédiaire de Madame PRUVOST-BITAR porteuse du pouvoir de cette dernière, présentent leurs candidatures.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	41
Nombre d'enveloppes déposées dans l'urne :	44
Nombre de suffrages blanc :	5
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	39
Majorité absolue :	23

Ont obtenu :

Monsieur Patrick GAUDUBOIS : 26 voix (vingt-six)
Madame Sophie REYNAL : 13 voix (treize)

Monsieur Patrick GAUDUBOIS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 7^{ème} Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : 22 JUIL 2020
Et de l'affichage le : 22 JUIL 2020

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le 22 JUIL 2020

Le Président,



Guillaume **MARECHAL**

Envoyé en préfecture le 22/07/2020
Reçu en préfecture le 22/07/2020
Affiché le **22 JUL. 2020**
ID : 060-200066975-20200715-DEL2020CC03060-DE